[illegible] statistiques du commerce extérieur de l'Australie, [illegible] la province des Nouvelles Galles du Sud depuis les chiffres d'importation et d'exportation se rapportant à la France. L'importation s'élève à 157,782 liv. st. et l'exportation à 31,151 liv. st., ce qui équivaut à 4 millions et 3 millions deux cent mille francs.

» Enfin, pour le mouvement de la navigation avec l'Australie, les statistiques françaises sont absolument muettes, le peu d'importance de ce mouvement le faisant englober dans les données générales.

» On peut donc conclure que l'élément indispensable d'alimentation d'un service de navigation, le fret de retour, faisant défaut, il est impossible d'arriver à améliorer les transports directs entre l'Australie et la France.

» Enfin, on peut dire que la surtaxe d'entrepôt équivaudrait à une prime à l'importation directe, non en faveur des ports français, mais bien au profit des ports de Brême, Hambourg et Anvers.

» En effet, déjà plusieurs maisons françaises, opérant directement en Australie, font peigner leurs laines en Allemagne, afin d'éviter le minime droit d'entrée de 2 1/2 centimes par kilo ainsi que les frais de transport du peigné. Du jour où elles auront à payer la taxe de 3 fr. 60 sur la laine en suint, ce qui constitue une charge de 10 centimes par kilog. de peigné, elles dirigeront directement sur les peignage d'Anvers, de Dohren, de Brême ou de Leipzig, toutes les laines qui seraient susceptibles d'être absorbées par le marché allemand, *même les laines achetées à la vente de Londres* et qui toutes sont aujourd'hui dirigées sur Boulogne, Calais ou Dunkerque.

» La surtaxe d'entrepôt atteindrait donc non seulement l'industrie française, mais les armateurs eux-mêmes qu'on voudrait protéger.

» Par conséquent, la surtaxe d'entrepôt étant une mesure inefficace de protection pour la navigation française, très préjudiciable aux intérêts de notre industrie lainière et nous exposant en outre à des représailles de la part de l'Angleterre avec laquelle nos exportations sont si considérables, nous sollicitons instamment le maintien du statu quo, c'est-à-dire l'exemption de la surtaxe de 3 fr. 60 en faveur des laines d'Australie et du Cap.

» Subsidiairement nous réclamerons le même privilège pour les laines des Indes anglaises qui s'achètent sur le marché de Liverpool. Ces laines servent à alimenter l'une de nos industries les plus actives, la fabrication de tapis. Par leur nature, elles ne pourraient être remplacées par aucun genre similaire.

» L'exemption ne portera‑t‑il donc aucun préjudice aux laines françaises. Au point de vue de l'importation directe des laines des Indes, on peut invoquer les mêmes arguments que pour celles de l'Australie et du Cap.

Une protestation de l'Évêque d'Annecy

CONTRE LES DROITS D'ACCROISSEMENT

Mgr l'évêque d'Annecy vient d'adresser, à M. le Président de la République une lettre, approuvant la protestation du cardinal de Lyon contre les droits d'accroissement. Voici un extrait de cette lettre :

« Les conséquences des mesures législatives adoptées et promulguées à l'endroit des congrégations religieuses sont vraiment nouvelles et extraordinaires. Je demeure persuadé que la grande majorité des hommes politiques qui les ont présentées, soutenues et votées, ne soupçonnaient point que pussent se produire des résultats si manifestement opposés à notre droit public et au bon sens.

» C'est ainsi que celui qui n'est pas héritier, et ne peut l'être, doit payer un droit de succession comme s'il était héritier. C'est ainsi qu'une communauté religieuse qui serait composée de cent membres, dont chacun serait censé hériter de cinquante centimes, devrait acquitter les mêmes droits que si chacun héritait de vingt francs : de sorte qu'ils auraient à payer, et chacun, cinq fois le capital dont ils seraient censés hériter. Je tiens pour certain que la très grande majorité de nos concitoyens ne se rend pas compte du mécanisme de cette loi, et ne devine pas, sous l'appareil ordinaire de la procédure, une opération opposée en tous points à l'équité.

» Une erreur a donc été commise, et les effets doivent en être fatals; nous avons le droit comme citoyens et le devoir comme évêques de demander que cette erreur soit réparée; — que la quotité de l'impôt n'excède point la matière imposable; — que si cette loi, qui superpose, contre toutes les règles, un troisième impôt à celui qui est de droit commun et à un second qui a été créé en vue des associations, mais n'atteint guère jusqu'ici que les congrégations religieuses, que si cette loi dis-je, doit subsister, elle reçoive de larges modifications et soit enfin une loi qui se puisse appliquer.

» Les notions de justice et d'égalité entre les citoyens réclament cette mesure : l'honneur du gouvernement de la République y est intéressé. »

NOUVELLES DU JOUR

Une manifestation à Lyon en faveur de l'entrée en franchise des matières premières nécessaires à la fabrication des soieries.

Lyon, 1er mars. — Une manifestation a eu lieu en faveur de l'entrée en franchise des matières premières nécessaires à la fabrication des soiries.

Un vin d'honneur a été offert par le maire de Lyon aux délégués des tisseurs de Lyon et de dix départements de la région.

On remarquait, dans l'assistance, les sénateurs et députés de la région. Un ordre du jour demandant au Parlement de maintenir l'entrée en franchise des matières premières de l'industrie de la soie a été voté à l'unanimité.

En Italie. — « Le Programme d'un Parti »

Rome, 1er mars.— M. Bonghi vient de publier un article intitulé : « Le Programme d'un Parti », qui aborde toutes les questions depuis le règlement de la Chambre jusqu'aux questions sociales.

M. Bonghi ne croit pas qu'on puisse faire d'économies suffisantes pour diminuer ce qu'on appelle en Italie la *pondentialité de l'armée et de la flotte*.

D'autre part, il n'attache pas grande importance au renouvellement de la triple alliance; d'après lui, c'est une combinaison politique épuisée, même si elle n'est dénoncée, et elle ne le sera pas, dit-il, elle se dissoudra peu à peu devant des phénomènes politiques nouveaux et les puissances reprendront peu à peu leur libre allure.

Ainsi on aura une paix plus sincère à l'étranger; quant à l'intérieur, il faut en procurer une plus solide en suivant une politique d'apaisement avec l'Eglise. M. Bonghi veut que le parti qu'il s'agit de former ne soit pas, et ne paraisse pas hostile au sentiment religieux du pays ; ce qui, contrairement à la politique suivie jusqu'ici, permettrait sinon de résoudre la question entre la papauté et la dynastie, au moins d'approcher d'une solution.

Le pari mutuel

Paris, 1er mars.— Nous disions, hier, combien était grand l'embarras de M. Constans après le vote de la Chambre sur le pari mutuel. Après ses déclarations il était obligé de réaliser sa menace de suppression totale du jeu aux courses, et par suite soulever un si profond mécontentement dans la population parisienne, que sa popularité pouvait sombrer.

La perte de la popularité, voilà de quoi troubler un ministre opportuniste ou radical, et les terre-neuve officieux ont parfaitement compris l'embarras du maître.

Dès ce soir, c'est un véritable bonheur de les voir manœuvrer; lisez plutôt cet extrait que nous empruntons à l'un d'eux :

« On se dit aujourd'hui que la Chambre n'a pas eu en réalité l'intention d'interdire le pari mutuel; elle estime vraisemblablement, dans sa moralité officielle, que le pari mutuel peut être réglementé par voie administrative, que MM. Constans et Develle n'ont qu'à s'entendre et à procéder par arrêtés ministériels.

» Il est probable qu'elle le leur dira demain ou après-demain, qu'ils se laisseront doucement violenter, et que le pari mutuel et l'élevage (disait M. Constans) seront sauvés. »

Moralité officielle! Il que c'est joli!

Adhésions à la lettre du cardinal Foulon

Lyon 1er mars. — Mgr Luçon, évêque de Belley, et Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, ont adressé au cardinal-archevêque de Lyon des lettres d'adhésion à celle que son Eminence a écrite au président de la République.

L'état du prince Napoléon

Rome, 1er mars. — L'état du prince Napoléon s'est légèrement amélioré cette nuit. Il a pu prendre quelque nourriture.

La situation à Commentry

Moulins, 1er mars. — Une grande émotion règne dans les centres ouvriers à la suite du bruit qui court et qui semble fondé que la direction des forges de Commentry aurait décidé de renvoyer prochainement 500 ouvriers.

Un drame à Paris

Paris, 1er mars. — Ce soir, dans une boulangerie de la rue de Manbeuge, trois ouvriers boulangers s'étant pris de querelle, l'un d'eux a saisi un couteau et en a frappé ses deux camarades.

L'un est mourant, l'autre est très gravement atteint. Le meurtrier a été arrêté.

Élections au conseil général de l'Hérault

Canton de Cette. — M. Combes, socialiste, 1,379 v.; M. le docteur Scheyt, opportuniste, 1,380. Ballottage.

Canton de Clermont. — M. Roquepiane (droite) 916, Guiraudon, (gauche), 1 902 élu.

[illegible] enfant de Guillaume II

[illegible] médecins auraient déclaré [illegible] ne vivrait pas.

Berlin, 1er mars. — [illegible] ereur ne vivrait pas.

[illegible] le fils aîné né de l'Empereur.

L'interpellation sur l'Algérie

[illegible] 1er mars. — Les journaux algériens com[illegible] l'interpellation qui a eu lieu au Sénat sur [illegible]

Le *Petit Colon* est partisan d'une grande enquête à condition que tous soient entendus.

Le *Radical* ne voit de remède à la situation de l'Algérie que dans la suppression du gouvernement général et dans l'assimilation complète.

Le *Moniteur de l'Algérie* est convaincu que la question de religion est un obstacle presque absolu à la fusion des races.

La *Dépêche Algérienne* s'étonne d'entendre dire que les indigènes sont malheureux vu qu'ils vendent leurs denrées et leurs bestiaux quatre ou cinq fois plus cher qu'au moment de la conquête.

Evolution des impérialistes indépendants

Paris, 1er mars. — On communique le document suivant aux journaux :

« Les soussignés, présidents et délégués des comités impérialistes indépendants de la Seine, défenseurs convaincus de la souveraineté nationale, réunis le 26 février 1891, 76, rue de Rivoli, sous la présidence de M. A. Verly,

» Déclarent,

» Que, l'intérêt de la patrie passant avant tout, ils abandonnent toute préoccupation dynastique et adoptent le régime républicain.

» Ils se constituent, séance tenante, en comité central républicain plébiscitaire pour la défense des droits du suffrage universel.

» Fait à Paris, 26 février 1891.

» Ont signé :

» Le président de la réunion, A. Verly ; 4e arrondissement, Soavi ; 5e arrondissement, Lamy ; 6e arrondissement, Marin-Dubuard, président d'honneur ; Lambert ; 8e arrondissement, Goy, vice-président ; 9e arrondissement, Soubrié ; 10e arrondissement, Dugour ; 11e arrondissement, Delapierre ; 13e arrondissement, Lemoine ; 14e arrondissement, Achille Blum ; 15e arrondissement, Munch ; 18e arrondissement, Jabert ; Asnières, Clovis Clarret ; Courbevoie, Puteaux, Sarcnes, Gennevilliers E.-P.-J. Pierre.

» N. B. — Les présidents des comités indépendants empêchés d'assister à la réunion ont envoyé leur complète adhésion à l'ordre du jour ci-dessus. »

Paris, 1er mars. — Les comités impérialistes dont les présidents ont adhéré à la République, réunis au gymnase Lorenzi, ont déclaré s'associer à cette résolution et adhérer à la création d'un comité républicain plébiscitaire de vingt-cinq membres chargé d'élaborer un programme basé sur l'exercice du suffrage universel, et ayant pour but les réformes économiques et sociales.

L'état de Léon XIII

Rome, 1er mars. — Les membres du corps diplomatique, accrédités près le Saint-Siège, qui se sont rendus ces jours-ci au Vatican, ne cessent de dire combien ils ont trouvé le saint-père bien portant.

Léon XIII a raconté à un de ces diplomates qui lui manifestait sa joie de le voir en aussi bonne santé, que, quand il a succédé à Pie IX, il n'espérait pas rester sur la chaire de saint Pierre plus de quatre ou cinq ans tandis qu'il avait déjà passé la moyenne des pontificats qui ont duré sept à huit ans. En effet, Léon XIII est entré, le 20 courant, dans la quatorzième année de son pontificat.

On ne parle plus du consistoire. Il n'aura lieu que dans le mois d'avril. Léon XIII devra y créer plusieurs cardinaux, car la mort a fait de larges trouées dans le Sacré-Collège ces temps derniers. Il n'y en a plus que soixante, alors que le *plenum* est de soixante-dix.

L'exposition de peinture de Stuttgard

Stuttgard, 1er mars. — L'exposition internationale de peinture a été ouverte aujourd'hui.

Parmi les exposants il y a des peintres allemands, français, autrichiens, italiens, etc.

Les exploits d'une bande de braconniers

Troyes, 1er mars. — Cette nuit, dans les bois de Chource, le garde du château de la Cordelière a été tué, et le vicomte du Briaille a été blessé par deux balles dont une met sa vie en danger.

Un autre garde a été également b[illegible]

On attribue ces méfaits à une bande de braconniers.

Les courses d'Auteuil

Paris, 1er mars. — Voici les résultats des courses d'Auteuil :

Prix de Ranelagh : 1. Sylla ; 2. Brugnon ; 3. Saint-Martial.

Prix des Tribunes : 1. Endymion ; 2. Limited ; 3. Tyrol.

Prix Hungerford : 1. L'Etourdi ; 2. Galantin ; 3. Heurteloup.

Prix Bélizy : 1. Rurick; 2. Colombo; 3. Saint-Claude.

Prix Marionan : 1. Forse; 2. Bambin; 3. Bergerac.

Prix des Glacis : 1. Lord-Fégeni; 2. Corvette; 3. Rose d'Or.

Le pari mutuel

Paris, 1er mars. — Après la séance, les membres du gouvernement ont conféré à la Chambre sur l'attitude à prendre.

On est tombé d'accord sur ce point qu'il ne fallait rien faire *ab irato*.

M. Constans devra prendre les mesures nécessaires pour que tous les jeux soient supprimés sur les hippodromes à partir du dimanche 8 mars.

Les autorisations données pour les courses d'aujourd'hui seront maintenues; mais dès lundi et mardi, les sociétés de courses seront avisées qu'aucune autorisation nouvelle ne sera donnée pour l'aveuir et que celles qui auraient pu être déjà données sont rapportées.

On prévoit qu'une interpellation aura lieu au cours de la séance, et qu'un ordre du jour, faisant nettement connaître les vues de la Chambre, sera voté.

Le gouvernement aura donc ainsi une base d'opération bien définie.

Tous les journaux commentent la séance d'hier; la plupart estiment que la suppression du jeu sera la fin des courses.

Le jeu aux courses

Paris, 1er mars. — Lundi une conférence aura lieu au ministère de l'intérieur.

Y assisteront sous la présidence de M. Constans, MM. Lozé, le chef de la police municipale et le commissaire aux délégations judiciaires.

On y arrêtera les mesures propres à empêcher, dès mardi, le jeu aux courses.

Le conseil supérieur du travail

Paris, 1er mai.— Le conseil supérieur du travail, qui s'est réuni de nouveau dans l'après-midi d'hier, s'est occupé du rapport présenté au nom de la commission chargée d'examiner l'arbitrage dans les conflits collectifs entre patrons et ouvriers.

Le conseil n'a introduit que de très légères modifications dans les conclusions du rapporteur. Elle a toutefois donné un peu plus d'extension à la disposition concernant l'affiche des décisions du conseil d'arbitrage.

La direction de l'Opéra-Comique

Paris, 1er mars. — M. Paravay a donné sa démission de directeur de l'Opéra-Com que.

La situation de l'Algérie

Paris, 1er mars. — M. Pauliat déclarait hier soir, qu'il était décidé à maintenir lundi sa demande de nomination d'une commission d'enquête sur la situation de l'Algérie.

Une réunion boulangiste

Paris, 1er mars.— Hier soir, dans une réunion, avenue des Gobelins, présidée par M. Déroulède et à laquelle assistaient les députés boulangistes Boulleau, Laisant, Castelin, Paulin Méry, M. Déroulède a tenu à expliquer ce qu'ont voulu être les manifestations de ces derniers jours. Ce que nous avons voulu, a-t-il dit, c'est garder intact le patrimoine de nos pères ; qu'on sache, dit-il, que ce n'a pas été un mouvement boulangiste, mais un mouvement de Français et de patriotes.

M. Déroulède a proposé alors d'envoyer une médaille d'argent à Henri Rochefort, le proscrit, à Paul de Cassagnac, le réactionnaire et à Charles Laurent, le gambettiste comme ayant bien mérité de la patrie.

L'assemblée applaudit, on crie : Vive la France ! Vive l'Alsace-Lorraine! A bas Herbette !

Nouvelle fugue

Le compositeur Saint-Saëns a fait le voyage de Colombo à Alexandrie, revenant de Ceylan. Il va passer la fin de l'hiver en Egypte, qu'il visitera jusqu'aux frontières du Soudan, et ne rentrera à Paris qu'au commencement de l'été, en mai ou en juin.

L'auteur d'*Ascanio* voyage sous le nom de « San nois », pseudonyme qu'il prit lors de sa première fugue, qui fit tant parler les journaux.

A bord du *Sydney*, il a donné à entendre qu'il préparait un grand ouvrage, un opéra en cinq actes, sur un sujet indien, avec des décors fantastiques et plusieurs mélodies locales de l'effet le plus étrange.

Un mystère

On lit dans le *Figaro* :

« Un petit incident, qui rompt la monotomie forcée de la vie des coulisses, s'est passé hier dans un de nos grands théâtres, et a été fort commenté.

» A huit heures et demie, à l'heure de l'entrée du public, un commissaire du gouvernement s'est présenté à la caisse d'un de nos principaux théâtres et a déclaré que, par ordre du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, il venait constater l'état des recettes, la sincérité des déclarations des bureaux et l'exactitude des sommes recouvrées.

» Le directeur, très attaqué depuis quelques jours, très menacé, très poursuivi de tous les côtés par des réclamations de plus en plus urgentes, avait été mandé par deux fois au ministère de la rue de Grenelle, et avait eu de longs entretiens avec M. Bourgeois, qui lui avait expliqué les difficultés toujours croissantes de cette exploitation de plus en plus périlleuse.

» Conclusion : il y aura avant une semaine une cession de théâtre.

» Et on parlera beaucoup de cette cession et de ce théâtre.

» *P. S.* — Le commissaire du gouvernement, qui avait été délégué samedi à la constatation des recettes, est M. Régnier. »

Le prince d'Orléans et M. Bonvalot à Saint-Pétersbourg

Paris, 1er mars. — Le prince Henri d'Orléans et M. Bonvalot sont rentrés hier matin à Paris, venant directement de Saint-Pétersbourg.

Les voyageurs sont enchantés de l'accueil qui leur a été fait par l'empereur et la société russe.

La réception organisée en leur honneur par la Société de géographie de Saint-Pétersbourg est d'autant plus à noter que cette compagnie admet très rarement à ses séances les explorateurs étrangers.

La santé du prince Napoléon

Rome, 1er mars. — Les nouvelles du prince Napoléon sont moins rassurantes que ces jours derniers, il est atteint d'une néphrite compliquée de diabète.

Le docteur Baccelli l'a visité de nouveau aujourd'hui. Les journaux sont unanimes à constater la gravité de l'état du prince. On assure que les médecins redoutent une issue fatale si une réaction ne se produit pas.

Le roi s'est rendu hier soir auprès de son beau-frère. Après l'avoir visité, il a télégraphié à la princesse Clotilde et à ses enfants.

Dans la matinée d'hier le cardinal Mermillod a rendu visite au malade.

De nombreux personnages s'inscrivent à l'hôtel où est descendu le prince.

Incendie de la forêt de Lucenan

Nice, 1er mars. — La forêt de Lucenan, située à vingt-sept kilomètres a été consumée par le feu.

L'incendie a commencé vendredi à neuf heures du matin ; il continue encore malgré les efforts des cultivateurs des villages environnants et une partie de la garnison de Peira-Cava.

On suppose que le feu a été mis par quelque chasseur ou berger imprudent.

Quatre personnes ont péri dans les flammes : le garde domanial de Lucenan, un sous-officier et deux soldats.

Deux maisons dans le voisinage de la forêt ont été préservées.

Attaque d'un courrier

Beauvais, 1er mars. — Le courrier Dely chargé du transport des dépêches de Bethisy-Saint-Pierre à Verberie, arrondissement de Senlis, a été la nuit dernière attaqué, dévalisé et gravement maltraité.

Les auteurs de ce guet-apens n'ont pu être retrouvés, bien que la gendarmerie du pays se soit immédiatement mis en campagne.

Grève aux docks de Londres

Londres, 1er mars. — Des troubles sont survenus vendredi dans les docks, à la suite desquels plusieurs ouvriers ont été blessés.

Ces troubles se sont renouvelés hier et la situation reste tendue.

La police maintient l'ordre.

Les unionistes ont beaucoup de défections dans leurs rangs, aussi ont-ils doublé leurs piquets de surveillance.

Le travail de chargement et de déchargement des navires n'a pas été interrompu malgré la grève partielle, le travail était fait sur certains navires par l'union et sur les autres bâtiments [illegible] libres que la fédération des [illegible] par les ouvriers [illegible] recrute facilement.

L'UNION DES ACHATS

8me COMBINAISON. — Soins gratuits du médecin et rente après quinze ans avec la « Garantie Foncière » société coopérative mutuelle.

En utilisant chaque mois cinquante bons d'un franc, ou dix bons de cinq francs, on dépense quarante-cinq francs, on a pour cinquante francs de denrées ou de marchandises et on a droit : 1° aux soins gratuits du médecin et 2° après quinze ans — quel que soit l'âge — à une rente viagère de *quatre cents francs* par an, et à un patrimoine de *trois mille francs*, au moyen de la combinaison offerte par la *Garantie Foncière* société coopérative mutuelle dont l'ingénieux fonctionnement est basé sur la propriété sur la terre.

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Tous bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° A la librairie du Journal de Roubaix ;

2° Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

NOTA. — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA SURTAXE D'ENTREPÔT SUR LES LAINES. — Dans notre numéro du 9 février, et sous le même titre, nous annoncions l'événement qui venait d'éclater comme une bombe au sein de la Commission des Douanes, sous la forme d'une proposition de M. Lalou, député de Dunkerque; nous ajoutions que la discrétion imposée aux démarches que nécessitait ce grave incident ne permettait d'entrer dans aucun détail, mais que le Comité lainier de Roubaix s'était mis immédiatement en devoir de faire le nécessaire.

Depuis, une active correspondance s'est établie, à la suite de laquelle une délégation composée de MM. Louis Cordonnier, J. Fort et Eugène Motte, s'est rendue à Paris.

Le vendredi 20 courant, dans la matinée, la question a été traitée au Comité Central des industries nationales de la laine et de la soie ; l'après-midi du même jour, l'affaire a été portée devant l'Union pour la franchise des matières premières et la défense de l'exportation.

Le lendemain, samedi, la délégation a entretenu, le matin, M. Lalou, auteur de la proposition, et, l'après-midi, elle a eu une conférence avec M. Ribot, ministre des affaires étrangères, puis avec plusieurs membres du Parlement.

Enfin, le dimanche, 22 février, M. Louis Cordonnier avait un important entretien avec M. Berger, président du Comité Central et de l'Union.

Au cours de ces démarches, il avait été convenu qu'il y avait lieu de rédiger un mémoire destiné à élucider la question et que la préparation de ce travail serait confiée au Comité de Roubaix. Ce document a été soumis, le 26 février, au Bureau du Comité qui l'a approuvé et il est en ce moment distribué, par les soins des deux Comités de Paris, au Gouvernement et à la Commission des Douanes. Nous devons ajouter que le Comité de Roubaix a utilisé, dans une large mesure, un très-remarquable rapport présenté sur la question par M. François Masurel-Jonglez, président du Comité de Tourcoing.

La Caisse de liquidation. — Nous rappelons que c'est demain mardi 3 mars courant, à trois heures et demie de l'après-midi, que les actionnaires seront réunis en assemblées extraordinaire et ordinaire, rue de la Fosses-aux-Chênes, 51, à Roubaix.

La conférence du R. P. Le Monant des Chenais à la Société de géographie. — Remarque le local de la Bourse avait vu une affluence aussi considérable que samedi soir et bon nombre de personnes, faute de places, ont dû rester debout. Le succès obtenu par le conférencier a été grand, et nous nous plaisons à dire que le R. P. Le Monant des Chenais l'a de tous points mérité : Orateur brillant, doué d'une éloquence persuasive et imaginée, apôtre zélé, il a le don de plaire tout en empoignant le public.

M. Henry Bossut, s'est fait l'interprète de l'assistance en adressant au conférencier ses remerciements et l'a prié de prendre la parole.

L'orateur a dit en commençant que souvent les conférenciers apportaient à leurs auditeurs des détails inédits sur un pays encore vierge d'explorateurs. Son intention est d'entretenir le public d'un sujet connu, *L'Egypte*, la contrée la plus ancienne du monde, ce pays enchanteur où la Nil roule ses eaux majestueuses. Tout dans l'Egypte rappelle le souvenir de la France et de l'Eglise. Le nom de la patrie française et de l'Eglise catholique y sont inscrits en lettres d'or sur chaque page de son histoire et l'orateur ajoute que tout ce qu'il dira se rapportera à ces deux mots sublimes. « Je parcours la France, a-t-il dit, pour montrer » ce que nous avons perdu en Egypte. Je voudrais » que dans un avenir prochain, non par les armes » meurtrières, mais par l'enseignement du catéchisme » et de la grammaire française, nous serrions de nou » veau la main de ce peuple égyptien qui aime notre » nation, et serait heureux et fier de voir flotter sur » ses écoles le drapeau de notre patrie ! »

Il serait superflu de dire que cette exorde a été soulignée par de nombreux applaudissements. Puis le R. P. des Chenais a abordé son sujet. L'Egypte relie à l'Asie par un trait d'union qu'il compare à un ruban jaune alors qu'il était un désert de sable et un ruban bleu aujourd'hui qu'il est mer depuis le percement de l'ithme de Suez est le berceau qui a pris naissance la civilisation. La topographie primitive de ce pays serait difficile à faire, car on n'en connaît pas l'origine.

Le vieil Homère parlait de l'Egypte comme d'une chose en ruine; Mendès faisait mention des traces de civilisation perdue qu'on y trouvait. L'Egypte fut dans les temps reculés le pays chrétien par excellence et les persécutions de Dioclétien montrent suffisamment la loi qui animait ses habitants. L'Egypte se divise en deux parties; la Haute et la Basse Egypte : la séparation se trouve au Nord du Caire. La Basse Egypte qu'on nommait autrefois le Delta se compose d'une immense plaine d'alluvions; le Nil, en effet, sort périodiquement de son lit et dépose sur le sol, au moment du retrait des eaux, un épais limon qui charrie des hauts plateaux de l'Afrique centrale. C'est dans cette partie de l'Egypte que l'on trouve les vrais Egyptiens, les descendants de Pharaon.

La France n'a pas eu de peine à y établir son influence ; l'histoire de Charlemagne, de Saint-Louis et de Bonaparte en fait foi. Celui-ci, qui fit la grande expédition, encore présente à toutes les mémoires, amena des ingénieurs, des jurisconsultes, créa des usines, des canaux, des fermes-modèle, des écoles d'agriculture, etc., tout cela avec l'argent de la France. Lorsque la paix religieuse, troublée par des journées fastes, revint dans notre pays et rayonna à l'étranger, l'Egypte eut des écoles secondaires et encore aujourd'hui on y trouve 12 écoles des Frères des Ecoles chrétiennes, 3 écoles des pères Jésuites; on y rencontre aussi des établissements charitables dirigés par les Lazaristes, les Sœurs de S. Vincent [illegible] les Sœurs du Bon-Pasteur [illegible]

Tout [illegible] les missions africaines [illegible] qui a peut-être [illegible] sauvegarder l'âme c'est la France qui la maintient en Egypte. Nous y sommes moralement maîtres, malgré les efforts désespérés de l'Angleterre qui a profité de la soumission que nous avons dû abandonner notre influence politique et militaire.

Le conférencier trace ensuite de la Haute-Egypte. C'est une vallée étroite qui part du Caire et aboutit aux cataractes du Nil. Elle est resserrée entre deux chaînes de montagnes, celles de la Lybie et de l'Arabie. Au début elle a dix lieues de large, elle va toujours en se rétrécissant. Le Nil occupant un terrain variant de 1200 à 2000 mètres de largeur, les terres qui le bordent sont très étroites ; cette partie de la contrée a 1000 kilomètres de longueur. Les bords sont échelonnés le long du fleuve; c'est la qu'habite la nation copte, uniquement dit les chrétiens jacobites. C'est un peuple très intelligent qui aime l'Europe et par-dessus tout la France; les missionnaires y sont toujours les bienvenus.

C'est ici que le R. P. des Chenais, dans un élan d'admirable charité apostolique fait l'apologie du peuple copte. « Il y a quelques années, dit-il, on a fondé » Rome une mission particulière, chargée d'évangéli » ser ce peuple; Ce sont des Français qui ont eu l'hon » neur d'en être chargés. Il s'agissait de trouver des » faeis qui avaient la vocation religieuse et de les faire » entrer dans les ordres. Ce sont les pères jésuites de » Lyon qui les premiers participèrent à cette campagne. Quant » les jeunes coptes sont choisis, ils sont dirigés sur » le Caire où ils étudient jusqu'à l'âge de 15 ans et » partent de là pour Beyrouth où ils reçoivent l'ins » truction théologique.

» Tous ces prêtres indigènes font leurs études en » français, mais ils sont malheureusement trop peu » nombreux et ils ne peuvent suffire à toutes les néces » sités de leur ministère. C'est alors qu'à Rome on a » décidé de créer près de chaque église une école où » des jeunes gens qui ne sont pas appelés à être prêtres, » enseignent le catéchisme en langue de la » France. Des missionnaires français ont été choisis » pour faire ce recrutement, je sais de ceux-là, s'écrie » l'orateur, et tous mes désirs sont de remplir fidèle » ment la noble tâche qui m'est imposée. » (Bo[illegible] salve d'applaudissements.)

Le conférencier entreprend ensuite un rapide voyage à travers l'Egypte; il longe une rive du Nil pour revenir par l'autre, et, à chaque arrêt, il présente une projection lumineuse d'une réalité saisissante. Nous le suivrons dans cette intéressante excursion. La vallée du Nil, commence par les grandes pyramides, située à 13 kilomètres du Caire. La plus grande, nommée Chéops, a 146 mètres verticalement; l'autre, Chéfren en a 137. Veut-on avoir une idée de la masse incroyable de pierres employées pour la construction de ces pyramides : en utilisant les matériaux on pourrait construire tout autour de la France un mur de deux mètres de hauteur et de cinquante centimètres d'épaisseur !

A côté des pyramides se trouve le grand sphinx de Gizeh, taillé en plein roc, et qui atteint une élévation de 57 mètres. Certains auteurs le représentant comme une antiquité an-ti-diluvienne.

Nous arrivons à Sioa, l'ancienne Lycopolis, la ville la plus charmante de la Haute Egypte; elle est entourée de canaux. On y trouve des bazars très curieux où sont entassés les produits les plus remarquables de l'Afrique centrale et de l'Orient. Voici Girghé où le R. P. des Chenais a l'intention de fonder une école; le commerce y est très actif mais la multitude des scorpions rend le séjour dans ces parages très pénible. Après quatre heures de marche on atteint Tyrs, autrefois Osiris, célèbre par ses temples aujourd'hui en ruines. De Tynis à Kellé, qui est le centre de toutes les poteries d'Egypte il n'y a pas loin.

On aperçoit bientôt le temple de Dendérah où on a trouvé un zodiaque qui est au musée du Louvre à Paris. Ce temple consacré à Athor remonte à l'an 150 avant J.-C. C'est à partir de là que commence à apparaître le palmier double dont la végétation luxuriante est remarquable. Nous passons à Louqsor, connu par l'obélisque qui orne la place de la Concorde à Paris. C'est une halte bien instructive que celle que nous faisons à cet endroit, car les villages de Médinet-Abou, Karnak et Louqsor, s'étendant sur les ruines imposantes et fécondes en découvertes de cette cité si célèbre dans l'antiquité qui fut nommée Thèbes aux cent portes.

Nous admirons encore les cataractes du Nil ; les bords d'Assouan où le Nil s'engouffre dans des rochers dont ceux de la perte de la Valserine et du Rhône peuvent donner une légère idée ; les forêts de sycomores et de palmier, d'eucalyptus et d'acacias. Nous parvenons enfin, après avoir marché de merveille en merveille, à l'île de Philée, cette perle de l'Egypte, où s'est donné rendez-vous tout ce que la nature a de plus remarquable et ce que l'art a créé de plus délicat. Qu'il suffise de citer le grand temple de Ptolémée que les archéologues ont appelé le bijou des bijoux.

C'est par une magnifique péroraison que le R. P. des Chenais a terminé cette remarquable conférence. Nous regrettons de ne pouvoir la reproduire *in extenso*, car elle a été un appel si sublime au dévouement et à la charité publics, que l'assistance s'est trouvée profondément émue. Il a fini en s'écriant : Vive le Christ! Vive la France! et ce cri a trouvé dans toute la salle un puissant écho.

M. Henry Bossut a de nouveau remercié l'orateur qui a reçu de nombreuses félicitations; le jeune copte, Sarkiss Eskaros a été lui aussi comblé de délicates attentions de la part du public. Nous le répétons volontiers la conférence de samedi aura été l'une des plus belles de la saison.

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'appel. — Voici la liste des appels nouveaux inscrits au rôle général de la Cour de Douai, pendant la quinzaine de février :

I. *Tribunal de commerce de Roubaix.* — Le Comptoir d'Escompte du Nord dont le siège est à Roubaix, contre Deherripon, négociant au même lieu; demande en paiement de sommes; jugement du 19 janvier. Eduard Lecomte père, à Croix, et consorts contre Florence Pati, veuve François Despres, à Mons-en-Baroeul; non-recevabilité d'appel; jugement du 22 décembre. Achille Morel de Kain-les-Tournai contre Henri Wattine et Cie, négociants en laines à Roubaix; jugement du 19 juin.

II. *Tribunal de commerce de Tourcoing.* — Eduard Meyer, courtier de commerce à Lille, contre Vandoubique Dalpouri, brasseur à Tourcoing; demande en paiement de dommages-intérêts pour révocation de mandat; jugement du 30 septembre.

III. *Tribunal civil de Lille.* — Pierre Charbonnel, ouvrier de peignage à Tourcoing, contre Alfred Motte et Cie, industriels à Roubaix; accident; jugement du 19 juin.

IV. *Tribunal de commerce de Lille.* — Marten et Cie, banquiers à Lille, et consorts, contre Pelloul, mécanicien fumiste à Roubaix; demande en paiement de somme; jugement du 30 décembre.

Le cross-country du Club hippique. — Le cross-country couru par MM. les membres du club hippique de Roubaix et qui a eu lieu dimanche matin, était le premier de la saison. Il a réussi en tous points.

Les cavaliers, au nombre de vingt-cinq, parmi lesquels trois officiers en garnison à Lille, MM. Gillot, capitaine d'artillerie, Richard et Bouchez, lieutenants au 12e chasseurs à cheval, ont quitté la piste de Barbieux à neuf heures et demie ; ils avaient à sauter deux obstacles. Ils se sont dirigés par le château de Mme Wallaert et, après plusieurs détours, sont entrés dans l'avenue du château de M. Brame à Croix, où ils avaient trois obstacles à franchir.

Le parcours s'est ensuite efficiété par le hameau des Trois Baudets, le Petit Lannoy, pour aboutir à la rue Lecomte Baillon, située près du bureau d'octroi de la rue de Lannoy; il y avait des drap aux indiquant le point d'arrivée ; deux obstacles restaient encore à sauter dans le chemin final. Environ deux cents personnes attendaient les cavaliers qui ont été accueillis par de nombreux applaudissements.

Madame Jonville-Delannoy, présente à l'arrivée, a remis les prix aux vainqueurs. En voici la liste :

1° *Germinal*, monté par M. Richard, lieutenant au 12e chasseurs à cheval; 2° *Colin*, monté par M. Albert Lefebvre; 3° *Gio vernor*, monté par M. Bouchez, de Lille; 4° *Amoureuse*, montée par le capitaine Gillot, et *d'Artagnan*, monté par M. Hiet, de Lille.

M. Léon Lefebvre montant son cheval *Allic*, premier de plusieurs longueurs, a été disqualifié pour avoir dérobé un obstacle.

Le cross-country était organisé par M. Auguste Cavrois le nouveau et sympathique commissaire du Club hippique.

Une sortie de la « Roubaisienne ». — La société de gymnastique *La Roubaisienne*, sous la direction de M. Prévoyaux, a fait une sortie dimanche matin ; partie de la rue de 7 heures, la société a successivement traversé : Roubaix, Lannoy, Hem, Forest et Asq.

Dans cette localité, les gymnastes ont fait un déjeuner champêtre, [illegible] MM. Libouton, Muller et Pendel. Après quoi ils sont revenus à Roubaix en passant par Hem et